



## ASSURANCES

Cette année encore, l'assurance scolaire n'est pas souscrite automatiquement par l'établissement.

**Vous devez donc nous faire parvenir impérativement une attestation de votre assureur dès la rentrée des classes soit le 3 Septembre 2018.**

**A défaut d'une assurance personnelle, vous devez obligatoirement compléter le bulletin de souscription ci-joint (contrat AVIVA) et le retourner directement au Cabinet Viallet – Immeuble le Century – 1A Boulevard de la Chantourne – 38700 LA TRONCHE, accompagné de votre règlement par chèque dès maintenant et, au plus tard le 3 Septembre 2018.**

Sans justificatif d'assurance, votre enfant ne pourra participer à aucune sortie organisée par l'établissement.

---

## CERTIFICAT DE SCOLARITE

Les certificats de scolarité seront déposés sur Ecole Directe le jour de la rentrée. Ils vous serviront, entre autre, **pour votre déclaration de revenus, pour la CAF...**

Plus besoin de nous appeler pour obtenir un certificat de scolarité, il vous suffira de vous connecter sur ED avec vos identifiants et mot de passe

Afin de **bénéficier de la remise** lorsque vous avez plusieurs enfants scolarisés dans des établissements privés catholiques différents, **vous devrez nous adresser les certificats de scolarité de vos autres enfants avant le 10 Septembre 2018** (dernier délai).

**La facture de scolarité sera établie fin septembre à partir des documents fournis avant le 10 Septembre 2018.**

**Passé cette date plus aucune réduction ne sera effectuée.**

---

## FACTURES

Les familles qui ont opté pour le paiement des factures de scolarité par prélèvement automatique ne recevront pas de facture papier. Celles-ci sont téléchargeables sur le site « Ecole Directe » ([www.ecoledirecte.com](http://www.ecoledirecte.com)).

Pour les nouvelles familles, les identifiants vous seront communiqués à la rentrée ; les anciennes familles de Bayard conservent leurs identifiants de l'année précédente.